



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 24 MARS 2021 A 19H00

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de Curis-au-Mont-d'Or, réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

Etaient présents : M. Pierre GOUVERNEYRE - Mme Martine DUCHENAUX - M. Michel JAENGER - Mme Bérange DURAND-MATHIEU - M. Stéphane FERRARELLI – M. Jean-Luc POIRIER - Mme Marie-Hélène VENTURIN - M. Marc GAUBERT - Mme Stéphanie DELEPINE - Mme Frédérique BAVIERE

Absents excusés : M. Philippe NICOLAS (Pouvoir donné à M. Pierre GOUVERNEYRE) - M. Philippe GUINET (Pouvoir donné à M. Michel JAENGER) – MME Selma JACOB (Pouvoir donné à MME Martine DUCHENAUX) - MME Brigitte CHATRON-LEFEBVRE (Pouvoir donné à MME Stéphanie DELEPINE)

Secrétaire de séance : Mme Martine DUCHENAUX

En exercice : 14 **Présents** : 10 **Votants** : 14

Date de convocation : 17 mars 2021 **Date d'affichage** : 17 mars 2021

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021**

A l'unanimité des membres votants, le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2021 est adopté.

2. **CONTRIBUTION DEFINITIVE 2021 AU SIGERLY (DELIBERATION N° 2021.008)**

M. Stéphane FERRARELLI informe le Conseil Municipal de la contribution communale au SIGERLY (Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise) d'un montant global de 88 708.73 € pour l'année 2021, soit une augmentation de 7 430.87 € par rapport à l'année 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de budgétiser partiellement un montant de 51 160.81 €, le reste, soit la somme de 37 547.92 € étant fiscalisée.

Après délibération et vote à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal

- d'inscrire, au Budget Primitif 2021, la contribution communale d'un montant de 51 160.81 €.

3. **RPC : RESTE À CHARGE COVID (DELIBERATION N° 2021.009)**

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que la société RPC, en charge de l'approvisionnement des repas de la cantine, a été lourdement pénalisée par la période du premier confinement. RPC sollicite une participation à la prise en charge des coûts fixes pour couvrir les pertes d'exploitation, soit un montant de 1615,40€.

Dans l'esprit de partenariat et compte tenu de la satisfaction de la prestation rendue, il est proposé au Conseil Municipal d'accéder exceptionnellement à cette demande à hauteur de 50% du montant demandé, soit une prise en charge de 807,70€.

Après délibération et vote à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- de valider la contribution communale d'un montant de 807,70€.

4. ACHAT DES PARCELLES « LA PLANCHE » AD 0384/ AD 0385/ AD 0386/ AD 0387 (DELIBERATION N° 2021.010)

Monsieur le Maire et Monsieur Michel JAENGER, adjoint à l'urbanisme, informent le conseil de l'achat des parcelles : AD 0384 de 2303 m² / AD 0385 de 2722 m² / AD 0386 de 930 m²/ AD 0387 de 511 m²

à Madame Denis MORAND épouse DOUBLE et à Monsieur Jean-Marie MORAND pour la somme de 3000 € plus les frais notariés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition et à l'aménagement de ces parcelles.
- demande l'envoi de la présente délibération à Monsieur le Préfet, pour information.

Arrivée à 20h20 de Madame Brigitte CHATRON-LEFEBVRE qui pourra prendre part au vote de la délibération suivante.

5. DEMANDES DE SUBVENTION – REHABILITATION DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE

Dans le cadre de la réhabilitation de la Salle du Vallon, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du « Bonus Relance 2020-2021 », et auprès des services préfectoraux, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 88 230.47 € HT et il est proposé de solliciter les subventions suivantes :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT*	NATURE DES RECETTES	TAUX	MONTANT
Rénovation des façades	6 128.19 €	Subvention Région ARA	50.00 %	44 115.24 €
Fournitures et pose de stores	3 160.82 €	Subvention DETR	30.00 %	26 469.14 €
Entretien des façade bois	4 065.00 €			
Travaux de peinture	16 715.61 €			
Travaux de couverture	19 352.27 €			
Fourniture et pose d'un film	4 908.58 €			
Revêtement de sol	33 900.00 €	Autofinancement	20.00 %	17 646.09 €
TOTAL	88 230.47 €	TOTAL	100.00 %	88 230.47 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter une demande de subvention de 50.00 %, correspondant à 44 115.24 € du montant total HT, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpe au titre du « Bonus Relance 2020-2021 ».
- solliciter une demande de subvention de 30.00 %, correspondant à 26 469.14 € du montant total HT, hors majoration applicable aux communes situées en Zone de Montagne, auprès des services préfectoraux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.

La séance est levée à 20h40